



Quel recours suite a une dépression

Par **marianne78**, le **26/11/2014 à 17:45**

Bonjour

Étant salarié depuis 16 ans dans une société dont 7 avec les nouveau repreneurs je subit en permanence des reflexions sur mon travail et mes tenues vestimentaire

Cela fait 2 ans que ça dure mais comme je n'aime pas les conflis je laisse passe pour la 1 ère fois j'ai dit stop et je me suis permis de lui répondre

et juste derrière j'ai reçu un 1 ère avertissement que j'ai contester bien sur ça l'avais un peu calme mais elle continuais jusqu'au au retour des. Vacances n'ayant pas énormément de travail elle est derrière mon dos en permanence j'ai reçu un deuxième avertissement que j'ai contester et je me suis permis de mettre noir sur blanc que elle me harcelait le résultat juste après avoir lu la lettre le résultat ne ce fit pas attendre elle est venu dans l'atelier en criant et me disant je site en plus tu te permet de dire a tout le monde que je te harcele

Depuis je n'arrivais même plus a m'exprimer perte de voix plapitation et pleure aussitôt fini je suis aller voir mon docteur et la j'ai fondu en larme il ma arrêter pour dépression et confirmer par le médecin du travail

Résultat incapable de retourner travaille perte de salaire de 50%

Que puis je faire pour m'en sortir

Merci pour votre aide

Cordialement

Par **P.M.**, le **26/11/2014 à 21:58**

Bonjour,

Je ne vois pas de quelle manière et à quel titre le Médecin du Travail peut confirmer la prescription d'arrêt de travail du médecin traitant...

D'autre part, vous avez droit normalement au maintien du salaire soit par [l'indemnisation légale des absences pour maladie ou accident](#) soit par des dispositions plus favorables à la Convention Collective applicable...

Il faudrait savoir, si le Médecin du travail serait prêt à vous déclarer inapte...